

Méthodologie

Le questionnaire annuel de l'Observatoire intègre des questions sur la rémunération attribuée en N-1 aux salariés des structures répondantes.

Ainsi, le questionnaire 2024 portait sur les éléments de rémunération 2023.

Afin de pouvoir dresser un comparatif entre l'ancien système de classification et rémunération et le nouveau entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, les membres du COPIL Observatoire ont décidé de l'ajout de questions facultatives introduites dans le questionnaire diffusé en début d'année 2024 :

- Nouvel emploi repère
- Nombre de points Nouvelle Pesée 2024
- Nombre de points Ancienneté branche
- Nombre de points Acquisition de compétences dans l'emploi repère
- Versement d'une indemnité de maintien de salaire ?

Suite à cette récolte, au nettoyage des incohérences et l'exclusion des CEE, contrats d'alternance et contrats aidés, nous disposons d'informations sur :

412 structures ayant transmis des données sur 6295 salariés en poste au 01/01/2024

Afin d'assurer leur représentativité, les données ont été pondérées selon la répartition par ancien emploi repère.

Méthodologie

Dans la suite de ce document, sont présentés :

- La répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repère et le comparatif entre l'ancienne grille et la nouvelle afin d'identifier comment les salariés ont été reclassés suite à la mise en place de la nouvelle classification.
- L'évolution de la pesée et de la rémunération correspondante entre l'ancien système de cotation des postes et le nouveau. Cela permet d'identifier l'impact qu'a le nouveau système rémunération sur la cotation des postes pour un salarié entrant dans la branche.
- L'évolution de la rémunération intégrant la pesée et la RIS dans l'ancien système et la pesée et la valorisation de l'ancienneté branche et de l'acquisition de compétences dans l'emploi repères dans le nouveau système. Cela permet d'identifier l'impact qu'a le nouveau système rémunération sur la rémunération des salariés entre 2023 et 2024.

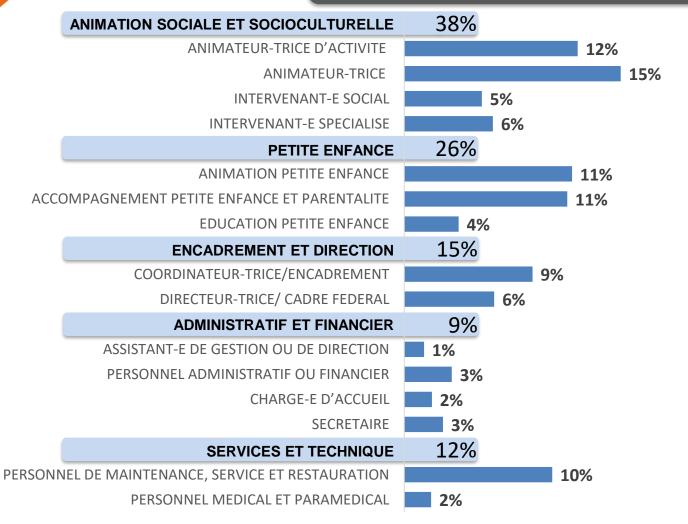
Les pourcentages d'évolutions de rémunérations sont calculés en faisant la moyenne des évolutions des rémunérations pour chaque salarié. Cette méthode permet d'exclure le poids de la rémunération initiale des salariés et donc de ne pas donner plus de poids aux rémunérations les plus hautes.

Par exemple si un salarié a une évolution de rémunération de +2% et un autre a une évolution de +4%, la moyenne de hausse de rémunération sera de +3% quelle que soit leur rémunération de départ.

Répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repères



Répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repères





		Ir	npa	cts (se ei ficat							tèm	e de		
			Répai	rtition	des sal	ariés su	ır la no						on leur	ancier	emplo	oi repèr	e
and l'e d pos	ecture : 21% des s ciennement position emploi repère « Ar l'activité » sont dés ditionnés sur l'emp « Animateur-trice divelle grille de clas	onnés sur nimateur sormais loi repère » de la	Animateur-trice d'activite	Animateur-trice	Intervenant-e social	Intervenant-e spécialisé	Animation petite enfance	Accompagnement petite enfance et parentalité	Education petite	Coordinateur- a trice/encadrement	Directeur-trice/ is cadre federal	Assistant-e de gestion ou de direction	Personnel administratif ou financier	Chargée d'accueil	Secrétaire	Personnel maintenance, service restauration	Personnel médical et paramédical
	Animateur d'activité		55%	21%	2%	2%	15%	1%	0%	1%		0%	0%	0%	0%	2%	0%
	Animateur		3%	55%	20%	3%	4%	2%	0%	11%	1%	0%		0%		1%	0%
	Intervenant technique		4%	3%	7%	51%	0%	1%	2%	5%	0%	1%	2%	0%		8%	16%
	Auxiliaire Petite Enfance		1%	0%	0%	0%	41%	55%	1%	1%	0%		0%			0%	0%
	Educateur Petite Enfance		0%	1%	1%	0%	4%	4%	63%	24%	1%						1%
repères	Coordinateur			1%	7%	1%			1%	79%	7%	1%	2%				1%
	Directeur					0%			1%	7%	92%						
mplois	Cadre Fédéral									20%	78%						2%

1%

1%

1%

1%

15%

7%

1%

2%

0%

1%

3%

60%

13%

4%

1%

6%

15%

56%

83%

2%

12%

0%

15%

67%

7%

0%

1%

1%

13%

1%

20%

71%

0%

3%

1%

96%

96%

2%

0%

Auxiliaire Petite Enfance Educateur Petite Enfance Coordinateur Directeur Cadre Fédéral Assistant de direction Personnel administratif Comptable Chargé d'accueil Secrétaire Personnel de service

Agent de

maintenance

1%

6%

1%

1%

1%

1%

1%

2%

3%

1%

1%

1%

1%

1%

Impact sur les rémunérations dans la branche - pesée



Pesée moyenne et rémunérations correspondantes Ancien système vs nouveau

Pesée moyenne 2023 des salariés interrogés

419

points

Rémunération correspondant à ces pesées moyennes (temps plein)



Nouvelle pesée moyenne des salariés interrogés Nouvelle rémunération correspondant à ces pesées moyennes (temps plein)





Echantillon: 6 295 salariés

Pesée moyenne et rémunérations correspondantes Ancien système vs nouveau - selon l'emploi repère

	Echantill on	Pesée moyenne 2023 des salariés interrogés	Rémunération correspondant à ces pesées moyennes (temps plein)
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE			
Animateur-trice d'activité	635	335 🗔	21 929€
Animateur-trice	908	399 🗔	23 822 €
Intervenant-e social	327	461	26 597 €
Intervenant-e spécialisé	272	460 🗆	26 806 €
PETITE ENFANCE			ν = 0 0 0 0
Animation petite enfance	744	330 🖵	21 732€
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	368 ⊑	22 479€
Education petite enfance	265	495 🖵	⇒ 28 495€
ENCADREMENT ET DIRECTION			
Coordinateur-trice/encadrement	603	528 ⊏	≓ > 30 344 €
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	744 드	 42 805€
ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
Assistant-e de gestion ou de direction	91	467 🗔	⇒ 26 881 €
Personnel administratif ou financier	217	470 🖵	⇒ 27 207 €
Chargé-e d'accueil	135	358 ⊏	┆ 22 299 €
Secrétaire	191	392 ⊏	┆ 23 245 €
SERVICES ET TECHNIQUE			
Personnel de maintenance, service et restauration	617	315 ⊏	21 549€
Personnel médical et paramédical	84	498 🖵	🔁 28 723 €

moyenne des correspondant à c salariés interrogés pesées moyenne (temps plein)	
<u> </u>	es
(temps plein)	
· i	•
25 📥 23 497 €	
78 📥 26 396 €	
124 ⇒ 28 943 €	
74 📥 26 197 €	
26 ⊇3 533€	
59	
152 → 30 466 €	
198 → 32 999 €	
416 → 44 991 €	
123	
127 📥 29 076 €	
45	
57 📥 25 234 €	
13	
138 🚞 29 696 €	

Nouvelle



Evolution des rémunérations basées uniquement sur la pesée des postes

Moyenne des évolutions de rémunérations basées sur la pesée des postes



→ En faisant la moyenne de l'évolution des rémunérations correspond aux pesées de chacun des salariés, la hausse moyenne est de +8,3%

Echantillon: 6 295 salariés

(Modalité de calcul du % détaillée en page 3)

	on	pesée des postes de chacun
	-	des salariés
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE		
Animateur-trice d'activité	635	+ 7%
Animateur-trice	908	+ 11%
Intervenant-e social	327	+ 9%
Intervenant-e spécialisé	272	0%
PETITE ENFANCE		
Animation petite enfance	744	+ 8%
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	+ 13%
Education petite enfance	265	+ 7%
ENCADREMENT ET DIRECTION		
Coordinateur-trice/encadrement	603	+ 10%
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	+ 6%
ADMINISTRATIF ET FINANCIER		
Assistant-e de gestion ou de direction	91	+ 8%
Personnel administratif ou financier	217	+ 7%
Chargé-e d'accueil	135	+ 10%
Secrétaire	191	+ 9%
SERVICES ET TECHNIQUE		
Personnel de maintenance, service et restauration	617	+ 6%
Personnel médical et paramédical	84	+ 4%

Moyenne des évolutions de

Echantill rémunérations basées sur la

Evolution des rémunérations basées uniquement sur la pesée des postes – selon l'emploi repère et le genre

		Femmes	Hommes		
	Echantillon	Evolution moyenne des rémunérations basées sur la pesée des postes	Echantillon	Evolution moyenne des rémunérations basées sur la pesée des postes	
GLOBAL BRANCHE	5191	+9%	1092	+ 6%	
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE					
Animateur-trice d'activité	471	+ 7 %	164	+8%	
Animateur-trice	655	+ 11 %	253	+ 11 %	
Intervenant-e social	281	+ 10 %	46	Échantillon insuffisant	
Intervenant-e spécialisé	168	+1%	102	- 3 %	
PETITE ENFANCE					
Animation petite enfance	730	+8%	13	Échantillon insuffisant	
Accompagnement petite enfance et parentalité	751	+ 13 %	12	Échantillon insuffisant	
Education petite enfance	255	+ 7 %	10	Échantillon insuffisant	
ENCADREMENT ET DIRECTION					
Coordinateur-trice/encadrement	480	+ 10 %	122	+ 10 %	
Directeur-trice/ cadre fédéral	295	+ 7 %	146	+ 4 %	
ADMINISTRATIF ET FINANCIER					
Assistant-e de gestion ou de direction	86	+8%	5	Échantillon insuffisant	
Personnel administratif ou financier	177	+8%	39	Échantillon insuffisant	
Chargé-e d'accueil	119	+ 10 %	16	Échantillon insuffisant	
Secrétaire	183	+9%	6	Échantillon insuffisant	
SERVICES ET TECHNIQUE					
Personnel de maintenance, service et restauration	461	+ 6 %	154	+ 5 %	
Personnel médical et paramédical	79	+ 4 %	4	Échantillon insuffisant	

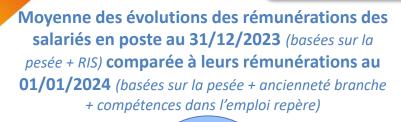
Impact sur les rémunérations dans la branche – pesée, RIS vs pesée, ancienneté branche et compétences dans l'emploi repère



Rémunérations intégrant la pesée et les autres dispositifs Ancien système vs nouveau - selon l'emploi repère

	Echantill on	Rémunérations au 31/12/2023 intégrant la RIS (temps plein)	Rémunérations au 01/01/2024 intégrant les points valorisant l'expérience branche, l'acquisition de compétences et le maintien de salaire (temps plein)
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE			
Animateur-trice d'activité	635	22 550 €	24 150 €
Animateur-trice	908	25 028 €	27 452 €
Intervenant-e social	327	28 218 €	30 422 €
Intervenant-e spécialisé	272	28 221 €	29 323 €
PETITE ENFANCE			
Animation petite enfance	744	22 713 €	24 589 €
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	23 794 €	26 568 €
Education petite enfance	265	29 954 €	31 910 €
ENCADREMENT ET DIRECTION			
Coordinateur-trice/encadrement	603	32 880 €	34 963 €
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	47 096 €	48 738 €
ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
Assistant-e de gestion ou de direction	91	29 445 €	31 116€
Personnel administratif ou financier	217	29 447 €	31 193 €
Chargé-e d'accueil	135	23 510 €	25 626 €
Secrétaire	191	25 091 €	27 029€
SERVICES ET TECHNIQUE			
Personnel de maintenance, service et restauration		22 450 €	23 743 €
Personnel médical et paramédical	84	30 138 €	31 377 €

Evolution des rémunérations pour les salariés en poste entre le 31/12/2023 et le 01/01/2024





→ En faisant la moyenne de l'évolution des rémunérations de chacun des salariés, la hausse moyenne de rémunération entre le 31/12/2023 et le 01/01/2024 est de +7,8%

13 % des salariés avaient une rémunération inférieure suite à la mise en place du nouveau système et ont donc bénéficié du **maintien de salaire** entre 2023 et 2024

Echantillon : 6 295 salariés (Modalité de calcul du % détaillée en page 3)

	Echantill on	Moyenne des évolutions des rémunérations pour les salariés en poste
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE		
Animateur-trice d'activité	635	+ 7%
Animateur-trice	908	+ 10%
Intervenant-e social	327	+ 8%
Intervenant-e spécialisé	272	+ 5%
PETITE ENFANCE		
Animation petite enfance	744	+ 8%
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	+ 12%
Education petite enfance	265	+ 7%
ENCADREMENT ET DIRECTION		
Coordinateur-trice/encadrement	603	+ 7%
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	+ 4%
ADMINISTRATIF ET FINANCIER		
Assistant-e de gestion ou de direction	91	+ 6%
Personnel administratif ou financier	217	+ 6%
Chargé-e d'accueil	135	+ 9%
Secrétaire	191	+ 8%
SERVICES ET TECHNIQUE		
Personnel de maintenance, service et restauration	617	+ 6%
Personnel médical et paramédical	84	+ 5%